

et, de plus, qu'un contrat notarié soit préparé en conséquence. La dépense ne devant, en aucun cas, excéder le montant des fonds disponibles.

Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'adjuger à MM. G. Glibert & J. Toussaint, les plus bas soumissionnaires, la construction d'un égout dans la rue St-André, à partir de la rue Bélanger jusqu'à la rue St-Hubert, via Rose-de-Lima, conformément au cahier des charges, aux conditions de la formule de soumission et aux prix mentionnés dans leur soumission, savoir:

Egout de 2' x 3', complet y compris toute chose nécessaire, la verge linéaire.	\$6.95
Excavation des tranchées dans le roc, la verge cube.	2.97
Chevalets pour égout, la verge linéaire.	75

et, de plus, qu'un contrat notarié soit préparé en conséquence. La dépense ne devant, en aucun cas, excéder les fonds disponibles.

M. le président demande à M. L.-J. Ethier, procureur et avocat en chef du Département en Loi, si la Commission peut, par résolution, rembourser aux soumissionnaires qui n'ont pas obtenu de contrat pour la construction d'égouts, leurs dépôts effectués avec leur soumission pour la construction desdits égouts.

M. Ethier déclare que, suivant l'article 116 des règles du Conseil, les dépôts en question ne peuvent être remboursés avant que lesdits contrats aient été ratifiés par le Conseil.

DELEGATIONS.

3.—M. l'échevin Bumbray présente à la Commission une délégation composée de MM. l'ex-échevin Dufresne, le docteur Garceau, Lapointe et autres, et il demande que les escaliers qui empiètent sur la rue Déséry, qui appartient à la Ville, soient enlevés, afin de permettre la confection du trottoir permanent dans toute sa largeur sur ladite rue Déséry.

M. l'inspecteur de la Ville déclare à la Commission qu'il a donné avis aux propriétaires intéressés à cet effet, et qu'à défaut de ce faire, il prendra des actions contre eux.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à prendre possession de toute la largeur du trottoir de la rue Déséry pour y construire le trottoir permanent.

4.—M. l'échevin McKenna se présente devant la Commission et se plaint que les charretiers de la municipalité de Westmount passent dans les rues du quartier Mont-Royal, afin d'éviter les côtes dans la municipalité de Westmount.

M. le président suggère à M. l'échevin McKenna de s'adresser au chef de Police.

5.—A la demande de M. l'échevin Prud'homme, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un crédit de \$3,844 soit voté pour niveler et macadamiser les rues suivantes, savoir:

Rue Lacombe, à partir de la Côte-des-Neiges jusqu'à la rue Apple.	\$2,580
Rue DeCelles, côté Est seulement.	1,264

Total. \$3,844

6.—A la demande de M. l'échevin Prud'homme, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié d'envoyer, si possible, un arrosoir pour arroser les rues du quartier Mont-Royal.

7.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à procéder au pavage de la rue Université, à partir de la rue Burnside jusqu'à la rue Sherbrooke, suivant la résolution du Conseil en date du 21 juillet 1908.

8.—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé de paver l'intersection de la rue Rachel à l'angle de l'avenue Laval, s'il y a des fonds disponibles.

9.—Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de donner avis à la "Montreal Street Ry Co." d'avoir à reprendre son service sur la rue Rachel.

10.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un crédit supplémentaire de \$50,000 soit voté pour réparation et macadamisation, ainsi que pour refaire le pavage permanent des rues de la Cité.

11.—M. Webster se présente devant la Commission et

and, moreover, that a notarial contract be prepared accordingly. The expenditure, in any case, not to exceed available funds.

On motion of Ald. Lapointe, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that the contract for the construction of a sewer in St. André street, from Bélanger to St-Hubert street, via Rose-de-Lima, according to specifications, terms and conditions and form of tender, be awarded to the lowest tenderers, Messrs. G. Glibert & J. Toussaint, at prices mentioned in their tender for same, to wit:

2' x 3' sewer, complete, including excavation and refilling, per lineal yard.	\$6.95
Rock excavation, per cubic yard.	2.97
Cradling for sewer, per lineal yard.	75

and, furthermore, that a notarial contract be prepared accordingly. The expenditure in any case shall not exceed the amount of available funds.

The chairman then asked Mr. L. J. Ethier, Counsel and Chief City Attorney of the Law Department, whether the Committee could, by a mere resolution refund to unsuccessful tenderers deposits made in connection with their tenders for the laying of sewers.

Mr. Ethier stated that, according to article 116 of the rules of Council, the deposits in question could not be returned before said contracts were ratified by Council.

DELEGATIONS.

3.—Ald. Bumbray introduced to the Committee a delegation composed of ex-Ald. Dufresne, Dr. Garceau, Lapointe and others and asked that the stairs encroaching upon Déséry street, the City's property, be removed, so as to lay a permanent sidewalk the whole length of Déséry St.

The City surveyor informed the Committee that he had notified interested proprietors to that effect, and that, on default, he would take proceedings against them.

Resolved: That the City surveyor be authorized to take possession of the whole width of the sidewalk on Déséry street to construct the said permanent sidewalk.

4.—Ald. McKenna appeared before the Committee and complained that the carters of the municipality of Westmount were passing through the streets of Mount Royal ward in order to avoid the hills in the municipality of Westmount.

The chairman asked Ald. McKenna to see the chief of Police in regard to the matter.

5.—On the request of Ald. Prud'homme, it was

Resolved: That a report be made to Council, recommending that an appropriation of \$3,844 be voted for levelling and macadamizing the following streets, to wit:

Lacombe street, from Côte-des-Neiges to Apple St.	\$2,580
DeCelles street, East side only.	1,264

Total. \$3,844

6.—At the request of Ald. Prud'homme, it was

Resolved: That the City surveyor be asked to send, as soon as possible, a water-cart for the watering of streets in Mount-Royal ward.

7.—That the City surveyor be authorized to proceed with the paving of University street, from Burnside to Sherbrooke street, according to the resolution of Council, dated the 21st of July 1908.

8.—On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That the City surveyor be authorized to pave Rachel street crossing, corner of Laval avenue, if there are available funds.

9.—On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That the City surveyor be asked to notify the Montreal Street Ry Co. to resume service on Rachel street.

10.—*Resolved:* That a report be made to Council recommending that a supplementary appropriation of \$50,000 be voted for the repairing and macadamizing, also for resurfacing permanent street pavings of the City.

11.—Mr. Webster appeared before the Committee and